



AR Prefecture
Saint-Cézaire
sur-Siagne
006-260601745-20231027-2023_007-DE
Reçu le 06/11/2023

DELIBERATION
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
n° 2023-007
Département des Alpes-Maritimes

REUNION DU : Vendredi 27 octobre 2023

Nombre de Membres

En exercice : 9
Présents : 6
Représenté : 2
Absents : 1
Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept octobre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la Présidence de Madame Catherine BOUILLO-MEYER, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

PRESENTS A LA SEANCE : Catherine BOUILLO-MEYER, Sandra NIRANI, Sophie VILLEVAL, Mireille RAYBAUD, Sophie PEDRONO, Monsieur Didier MASSON.

Date convocation :
12/10/2023

REPRESENTES : Mesdames Annie BRUNO (pouvoir à Catherine BOUILLO-MYER), Madame Fabienne MANZONE (pouvoir à Sophie VILLEVAL).

Date d'affichage :
12/10/2023

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Christian ZEDET

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Sophie Villeval.

OBJET

Vote d'une subvention en faveur de l'Association Saint-Vincent de Paul, dans le cadre de la distribution de colis alimentaire.

Madame Catherine BOUILLO-MEYER, Vice-présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, demande aux membres du Conseil d'administration du C.C.A.S. le vote d'une subvention en faveur de l'association de Saint-Vincent de Paul.

Le CCAS fait régulièrement appel à l'association de Saint-Vincent de Paul pour des colis alimentaire à destination des personnes en difficultés sur notre commune. Ces colis sont distribués après évaluation de l'assistante sociale.

Madame Catherine BOUILLO-MEYER propose aux membres du Conseil d'Administration d'attribuer une subvention de 500 euros à cette association. En effet, le nombre de colis distribués cette année n'est pas en augmentation, le montant de la subvention reste inchangé cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration DECIDE à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 500 euros à l'association de Saint-Vincent de Paul dans le cadre de la distribution de colis alimentaire en faveur de personnes en difficultés sur la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Président du C.C.A.S.,
Christian ZEDET